



Salaires - erreur apres un trop percu

Par **enireves1978**, le **04/02/2013** à **17:03**

bonjour,

suite a une blessure survenue en janvier 2012, j ai du reprendre mon activité en mi temps therapeutique.

Le 10 septembre, apres une visiste a la medecine du travail je decide de reprendre mon travail a plein temps.

Etant payer tout les 21 de chaque mois j ai donc pour le mois de septembre 10 jours de payer a temps complet et le reste a mi temps vu que je reprennai a temps pleins en milieu de mois.

Au mois d octobre suite a une erreur du personnel qui s occupe des salaires je suis payé comme si j etai toujours en mi temps therapeutique, mes responsables me font un demande d accompte de 1000 e qui est accepter, donc tout rentrer dans l ordre !!!!!

Sauf qu au mois de novembre je percois le fameux montant manquant du mois d octobre (mais ca je ne l ai su qu il y a quelques jours).

Au mois de décembre et au mois de janvier 500 euros me sont retirer de mon salaire sans aucune explication et sans m avoir prevenu, ce qui me fait de paye pour le mois de janvier 697 euros, ca ma valu 2 mois de decouvert consecutif et je me retrouve aujourd hui sans carte bancaire sans plus aucune autorisation de decouvert et un loyer a payer d ici 1 ou 2 jours, sans compter que je suis toujours a découvert !!!!!

Est ce que j ai un recourt juridique pour mon cas car a la base c est une erreur de leur part et je trouve quelle me coute plutot cher !!!!!

Je travaille pour une tres grande entreprise qui se trouve dans toute le france et j estime que ce genre d erreur n est pas permise.

merci d avance pour avoir pris du temps a lire mon sujet.

En esperant avoir une reponse.

Cordialement